

## APPEL A CANDIDATURES 2021 à destination des établissements de santé de la région Normandie « *Optimisation des prescriptions médicamenteuses dans le parcours de soins de la personne âgée* »

### 1 – Contexte et objectifs généraux du projet « Optimisation médicamenteuse »

La **fréquence des polymédications et comorbidités, élevée dans la population âgée**, la rend plus sensible aux effets indésirables médicamenteux. Les médicaments potentiellement inappropriés (MPI) composent fréquemment le traitement chronique des patients de plus de 75 ans.

Le **lien étant établi entre prescription de MPI chez le patient âgé** et risque d'apparition d'un évènement indésirable médicamenteux grave (EIMG), la prescription de MPI chez un patient âgé est **un des facteurs prédictifs d'hospitalisations pour iatrogénie** et constitue donc un problème de santé publique.

En termes de pertinence de prise en charge, on estime en France à 6 à 10 % les admissions hospitalières résultant d'une problématique de iatrogénie médicamenteuse.

Cet appel à candidatures régional souhaite **promouvoir** les approches consistant en la **mise en place d'un dispositif de prise en charge interdisciplinaire et pluriprofessionnelle de la personne âgée autour d'une collaboration ville-hôpital s'inscrivant dans le parcours patient** : le projet repose sur un dispositif **d'appui hospitalier, composé d'un médecin avec une compétence gériatrique et d'un pharmacien** qui est dédié à l'optimisation médicamenteuse.

Le projet a pour objectif principal l'optimisation médicamenteuse chez la personne âgée de 75 ans et plus et, comme **objectifs secondaires l'amélioration de la prise en charge de la fragilité** ainsi que **l'apprentissage de pratiques professionnelles communes**.

L'appel à candidatures s'inscrit dans la continuité des expérimentations nationales, notamment du parcours de santé des Personnes âgées En Risque de Perte d'Autonomie (PAERPA). Il contribue pleinement à la logique de décloisonnement des structures et acteurs.

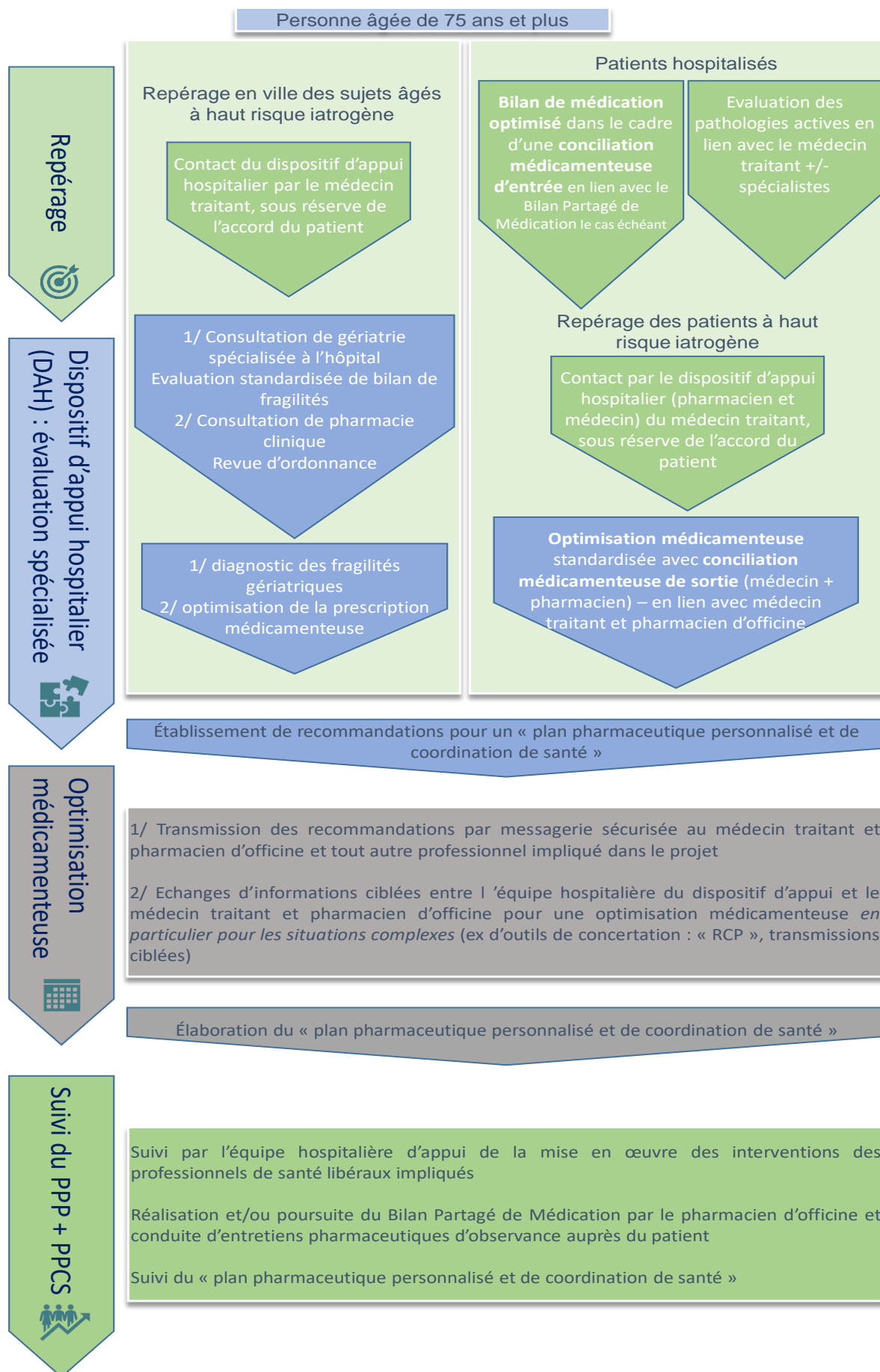
## 2 - Objectifs opérationnels de l'appel à candidatures

---

Cet appel à candidatures a comme **objectifs opérationnels** :

1. Mettre à **disposition du médecin traitant et du pharmacien d'officine**, un **appui hospitalier**, composé **d'un médecin ayant une compétence en gériatrie et d'un pharmacien clinicien**, d'expertise dédiée à **l'optimisation médicamenteuse** et aux **situations de fragilité complexes** ;
2. Développer la **coopération interprofessionnelle** autour de la prise en charge de la **personne âgée** ;
3. Mettre en place une **démarche d'optimisation médicamenteuse** visant à **établir des recommandations pour un Plan « PPP/PPCS » (Plan Pharmaceutique Personnalisé et de Coordination de Santé)**, destinées au **médecin traitant et au pharmacien d'officine**
  - ❖ pour des patients en ville :
    - *Créer une consultation externe de gériatrie spécialisée à l'hôpital avec évaluation standardisée de bilan des fragilités et de pharmacie clinique avec revue de l'ordonnance*
  - ❖ pour des patients en hospitalisation :
    - *Mettre en place une conciliation médicamenteuse d'entrée toujours en lien avec le pharmacien d'officine, à l'aide aussi du Bilan Partagé de Médication en cas de réalisation, une conciliation des pathologies actives en lien avec le médecin traitant ± spécialistes (équipe médicale) et une conciliation médicamenteuse de sortie, standardisée (médecin à compétence gériatrique + pharmacien)*
4. Créer une **Concertation Pluridisciplinaire « Optimisation médicamenteuse »** entre l'équipe hospitalière (médecin avec une compétence gériatrique et pharmacien clinicien) dédiée à l'optimisation médicamenteuse et les professionnels du 1er recours (médecin traitant et pharmacien d'officine);
5. Améliorer les compétences et les outils de tous les acteurs (soins de premier recours et hospitaliers) sur le bon usage du médicament chez les personnes âgées en s'appuyant sur les formations DPC et outils régionaux de l'OMÉDIT;

Logigramme s'inspirant du projet d'expérimentation d'innovation en santé des CHU de Lille et Amiens (en savoir plus en cliquant [ICI](#))



### 3 – Modalités d'accompagnement financier

---

Il permet **d'aider financièrement les établissements de santé à la mise à disposition de temps de professionnels** dédiés à cette activité.

Page | 4

Le financement dérogatoire proposé concerne des activités non prises en charge par l'assurance maladie :

- la **démarche d'optimisation médicamenteuse** engagée par le **binôme hospitalier** (médecin avec une compétence gériatrique + pharmacien clinicien) ;
- la **Concertation Pluridisciplinaire** avec élaboration du plan pharmaceutique personnalisé et de Coordination de Santé (Plan « **PPP/PPCS** »);
- la **coordination entre les acteurs de la ville et de l'hôpital**.

L'appel à candidatures propose de **financer les établissements de santé** à hauteur de **350 euros pour chaque patient** bénéficiant d'une « optimisation médicamenteuse » (financement FIR) pour réduire des hospitalisations dont le coût journalier, même en hospitalisation de jour est bien supérieur.

Ce coût se justifie par le travail nécessaire à l'optimisation thérapeutique multidisciplinaire.

Le pharmacien doit réaliser une conciliation médicamenteuse d'entrée, vérifier différents aspects de pharmacie clinique auprès du patient ou de son entourage (observance, prises, administration, gestion des médicaments), réaliser une étude de l'ordonnance et consigner ses observations et propositions dans un document ad hoc.

Le médecin de l'équipe d'appui hospitalière doit vérifier les antécédents médicaux du patient (actifs, résolus, symptômes, etc.), compiler l'historique médical récent du patient (hospitalisations, consultations, biologies, imagerie, etc.), consulter les recommandations en vigueur le cas échéant, et consigner ses observations et propositions dans un document ad hoc. Une concertation multidisciplinaire doit permettre de décider quelles propositions doivent être mises en place, selon quelle gradation (toutes les propositions peuvent rarement être instaurées en une seule fois), les formaliser, et les transmettre au patient et aux professionnels de santé.

Un temps de coordination sera justifié par le fait que ces actions demandent une coordination de tâches variées et chronophages chez des acteurs ayant souvent peu de temps disponible (tâches administratives, de rendez-vous, de transmission d'informations pour accompagner les professionnels de santé et réduire leur charge administrative).

### 4 - Procédure d'appel à candidature, modalités d'examen et de sélection des candidatures

---

#### ► 4.1 – Calendrier

Lancement de l'appel à candidature : novembre 2020

Réception des candidatures des établissements : à compter de janvier 2021

Sélection de projets : à partir de janvier 2021

#### ► 4.2 – Contenu du dossier de candidature et sélection des projets

Dans son dossier de candidature, l'établissement devra :

- décrire son projet et les actions déjà engagées et prévues en lien avec les objectifs prédéfinis
- préciser le nombre prévisionnel de patients bénéficiant d'une « optimisation médicamenteuse » telle que définie dans ce projet sur l'année 2021 – en précisant la période exacte
- le nom et coordonnées des personnes référentes et impliquées dans le projet, ainsi que les compétences/spécialités du/des médecins et pharmaciens cliniciens.

**L'établissement devra s'engager au suivi des indicateurs (ci-dessous), et indiquer les nombres de patients inclus en 2021 pour l'une et l'autre des portes d'entrée.**

<b>Porte d'entrée : personne âgée de 75 ans et plus, résidant en ville</b>	<b>Porte d'entrée : personne âgée de 75 ans et plus, en hospitalisation</b>
<b>Indicateurs de processus (afin de suivre le déploiement du projet d'expérimentation)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de patients inclus dans le dispositif : nombre de personnes âgées de plus de 75 ans bénéficiant de consultations de gériatrie spécialisée associant une évaluation standardisée de bilan des fragilités et une consultation de pharmacie clinique</li> <li>- Nombre de « PPP/PPCS » avec recommandations établies</li> <li>- Taux de transmission de ces recommandations via messagerie sécurisée au médecin traitant et pharmacien d'officine ou autre professionnel pouvant être impliqué dans le projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de patients inclus dans le dispositif : nombre de conciliations médicamenteuses d'entrée</li> <li>- Nombre de conciliations des pathologies actives (médecin avec une compétence gériatrique en lien avec médecin traitant +/- spécialistes)</li> <li>- Nombre de conciliations médicamenteuses de sortie standardisée (médecin avec une compétence gériatrique + pharmacien) avec optimisation médicamenteuse</li> <li>- Nombre de « PPP/PPCS » avec recommandations établies</li> <li>- Taux de transmission de ces recommandations via messagerie sécurisée au médecin traitant et pharmacien d'officine ou autre professionnel pouvant être impliqué dans le projet</li> </ul>
<b>Indicateurs de satisfaction</b>	
Synthèse annuelle des questionnaire de satisfaction adressés aux patients (et/ou de leurs aidants) et aux professionnels libéraux et/ou médicosociaux	
<b>Indicateurs qualitatifs</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décrire les modalités de participation des médecins traitants (ayant sollicité l'établissement et/ou destinataires des recommandations – par ex : RCP, plateforme e-sante)</li> <li>- Décrire les modalités d'information des professionnels libéraux (médecins et pharmaciens : messagerie sécurisée, etc.)</li> <li>- Fournir les exemples d'outils de communication</li> <li>- Décrire les modalités de transmission des bilans partagés de médication (lors de l'étape de repérage)</li> <li>- Décrire les modalités de suivi de PPP/PPCS mis en œuvre par les professionnels de santé libéraux impliqués</li> </ul>	
<b>Indicateurs suivis au niveau régional ARS/OMéDIT – pour information</b>	
Taux de patients hospitalisés avec un effet indésirable médicamenteux via le SNDS (Système national des données de santé)	
Mesure du taux de prescriptions inappropriées via les données SNDS	

Les 1ers résultats du suivi annuel 2021 devront obligatoirement être communiqués à l'**OMÉDIT Normandie** (début 2022).

## **5 – Modalités de dépôt des dossiers de candidature, modalités de réponses**

---

Page | 6

Le dossier de candidature devra être adressé par voie électronique à l'**Agence Régionale de Santé de Normandie** sous **format Word**, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à l'adresse email suivante: [ARS-NORMANDIE-PERFORMANCE@ars.sante.fr](mailto:ARS-NORMANDIE-PERFORMANCE@ars.sante.fr)

L'ARS de Normandie (direction de l'appui à la performance) et l'OMÉDIT Normandie étudieront les projets au regard des éléments précités.

Les projets retenus feront l'objet d'une notification au porteur du projet.